MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA ENTREPRISE

Référence unique du mandat (RUM) - zone réservée à Eovi mutuelle

Note : cette référence vous sera communiquée sur votre appel de cotisation

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Eovi mutuelle à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Eovi mutuelle.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.
Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veuillez compléter les champs marqués *

Raison sociale ou commerciale *
Nom du débiteur

Votre adresse *
Numéro et nom de la rue

Complément d'adresse (esc, bât, appartement, résidence,...)

* Code postal

* Ville

* Pays

Les coordonnées du compte du payeur *
Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)

* Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

Type de paiement * Paiement récurrent / répétitif [X] Paiement ponctuel [ ]

Coordonnées du créancier
Eovi mutuelle
L'Atrium, 60 rue Robespierre - 42030 Saint-Étienne cedex 2
Identifiant créancier SEPA (ICS)
FR78ZZZ194158

Signé à *
Lieu

Date : JJ/MM/AAAA

Signature (s) Veuillez signer ici

N'oubliez pas de signer le mandat et de joindre un relevé d'identité bancaire

Informations relatives au contrat entre la mutuelle et l'entreprise - fournies seulement à titre indicatif.

Raison sociale :

Siret :

Type de contrat :

N° contrat collectif / Groupe assurés :

Les informations contenues dans le présent mandat qui doit être complété sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

SCII - 01/2014